

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD416

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des intéressés »

les mots :

« de ces salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel